



## Rapport 2018 de la Commission pour l'économie d'entreprise

Mesdames, Messieurs,

Une fois de plus, j'ai le privilège de vous informer sur les activités de la Commission pour l'économie d'entreprise au cours de l'année écoulée.

### **Nos objectifs pour 2018 étaient les suivants :**

- le traitement des directives du CC
- groupe de travail stratégique / observations du marché
- l'entretien du CAN comme jusqu'à présent
- la continuation des séminaires « Impulsions pour entrepreneurs »

### **Traitement des directives du CC :**

L'année écoulée, il n'y a pas eu de directives concrètes de la part du CC. Lors de l'assemblée plénière de septembre, nous avons approuvé les chiffres clé pour les nouvelles bases de calcul sur la base des valeurs caractéristiques de la comparaison interentreprises. La révision des paramètres de calcul en fonction des valeurs réelles a dû être reportée car les négociations salariales dans le cadre de la nouvelle CCT n'ont pas encore abouti.

### **Groupe de travail stratégique :**

Au sein de ce groupe, nous avons une fois de plus abordé la problématique de savoir comment nous pouvons aider la branche à atteindre des marges sur coûts variables plus élevées. Au cours de mes 16 ans d'activités pour la CEE, nous n'y avons pas encore réussi. Les chiffres les plus récents de la comparaison interentreprises continuent à montrer une image très sombre.

Les cours proposés sur le thème de la gestion d'entreprise sont peu ou pas du tout suivis et le CAN, qui a encore été développé l'année précédente, n'est malheureusement pas utilisé de manière professionnelle dans de nombreux endroits.

D'autres idées de notre commission ont dû être reportées parce que nous ne connaissons pas le résultat des négociations sur la CCT.

Lors de la dernière séance, nous avons toutefois noté de nombreux sujets intéressants que nous aimerions aborder à l'avenir. Il s'agit de ceux-ci :

- Proposer encore plus de cours dans le domaine des « Impulsions pour entrepreneurs » ; toutefois, nous ne nous les proposerons plus que comme séminaires d'une journée. Comme déjà mentionné, les blocs de 5 proposés jusqu'à présent n'ont pas reçu suffisamment d'attention.
- Nous voulons améliorer le calcul préalable et postérieur sur la base du CAN. Nous créons des outils supplémentaires qui permettent à l'utilisateur d'effectuer des analyses plus transparentes sur la base des chiffres clé déjà existants dans le CAN. L'objectif est de faciliter l'analyse des écarts afin que la rentabilité des différents projets puisse également être démontrée de manière plus transparente.
- Les métrés partiels ne sont pas possibles pour les contrats de services qui font pour la plupart l'objet d'appels d'offres pour pièces d'installation. Ceux-ci ne peuvent être vérifiés que sous forme de pourcentages. A cet égard, une solution praticable est recherchée avec les fabricants de logiciels.



- Une autre préoccupation importante de notre commission est que le CAN existant soit inclus dans la thématique actuelle de BIM. Comme notre CAN est structuré, il répond en grande partie aux exigences posées par BIM. Nous devons maintenant continuer à entretenir cette œuvre.
- Toutefois, BIM posera un défi majeur à notre branche et les premiers projets sont déjà en cours de mise en œuvre sous une forme élémentaire. Les projets BIM correctement mis en œuvre sont traités de manière très transparente. L'effort de planification est beaucoup plus important et les offres exigent une identification beaucoup plus approfondie avec les projets ; les cahiers des charges correspondent plus à la réalité. Il en résulte qu'il n'est plus possible de s'écarter jusqu'à 70 % ou plus des directives de calcul. Les entrepreneurs qui ne sont pas conscients de ce fait devront payer cher pour cela. Je conseille à tous les entrepreneurs d'aborder la thématique de BIM. Celle-ci changera rapidement et profondément le secteur de la construction dans de nombreux domaines.

D'une manière générale, j'en appelle une fois de plus à tous les entrepreneurs pour qu'ils se tiennent à l'écart de la guerre ruineuse des prix. Il est rare qu'une entreprise ait fait faillite par manque de travail, mais certaines l'ont fait à cause d'offres calculées trop bas. Des offres très basses sont incompréhensibles, surtout que le secteur de la construction se trouve en plein essor. La branche doit être consciente qu'avec cette politique des prix, nous détruisons de précieuses sommes de construction électrique, que le maître d'œuvre dépensera certainement ailleurs. Profitons donc de la conjoncture actuelle pour créer des réserves précieuses d'une part, et pour pouvoir payer à nos collaborateurs des salaires actuels d'autre part !

Je tiens à remercier mes collègues de la commission, le secrétariat central et tous les membres qui ont soutenu activement la CEE au cours de l'année écoulée. Je me réjouis des défis à venir.

25 avril 2019 CEE-USIE, Thomas Baumann